



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

# DÉLIBÉRATION

N°2015-03-09

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 31 mars 2015

**Président : François de MAZIÈRES**

**Sont présents** Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de M. Claude JAMATI), Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS (pouvoir de Mme Agnès BENELLI-SOARES), M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE (pouvoir de Mme Florence NAPOLY à partir de la délibération n°2015-03-02), M. Pierre SOUDRY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Bénédicte AGOPIAN), M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), Mme Emmanuelle de CRÉPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir de Mme Florence MELLOR à partir de la délibération n°2015-03-02), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de Mme Marie DENAISON).

**Absents excusés :**

M. Claude JAMATI (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL)  
Mme Agnès BENELLI-SOARES (pouvoir à Mme Juliette ESPINOS)  
Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Richard RIVAUD)  
Mme Florence NAPOLY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTÈVE à partir de la délibération n°2015-03-02)  
Mme Bénédicte AGOPIAN (pouvoir à M. Patrick CHARLES)  
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)  
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY à partir de la délibération n°2015-03-02)  
Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)  
Mme Marie DENAISON (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 24 mars 2015

Date d'affichage de la convocation : 24 mars 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

000 000 0000 0000  
00 000 00 00 0000  
0000 0000 0000 0000  
0000 0000 0000 0000

**N° de l'ordre du jour :**

**2015.03.09 : Convention de financement de la desserte en transport en commun de la zone d'activités située aux Loges-en-Josas entre Versailles Grand Parc et la société Air liquide**

**□ M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Règlement Européen n°1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-18 II ;

Vu l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) ;

Vu la délibération du Conseil du STIF n°2007/0048 du 14 février 2007 sur les dessertes de niveau local ;

Vu la délibération du Conseil du STIF n°2011/0047 du 1<sup>er</sup> juin 2011 sur l'actualisation du financement des dessertes de niveau local ;

Vu la délibération n°2012-04-03 du Conseil communautaire du 11 avril 2012 approuvant le Programme pluriannuel de développement de l'offre bus de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2014-12-26 du Conseil communautaire du 9 décembre 2014 portant sur la demande de délégation de compétence au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) pour la mise en place d'un service régulier local de transport sur les communes de Buc et des Loges-en-Josas ;

Vu la délibération du Conseil du STIF n°2015/060 du 11 février 2015 relative à la demande de délégation de compétence à la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc pour l'organisation d'une desserte de niveau local.

-----

Dans le cadre du programme pluriannuel de développement de l'offre bus approuvé en 2012, les élus de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) ont inscrit le projet visant à « améliorer la desserte en transports collectifs de la commune des Loges-en-Josas».

Le projet de desserte bus retenu par les élus a pour ambition :

- d'assurer aux salariés de la zone d'activité implantée sur la commune des Loges-en-Josas ainsi qu'aux habitants de la commune un rabattement efficace vers la gare du Petit-Jouy-Les-Loges, gare du réseau ferré la plus proche ;
- de créer une liaison bus entre la zone d'activité des Loges-en-Josas (45 entreprises, 700 salariés, environ) et la zone d'activité implantée sur la





commune de Buc (250 entreprises, 8000 salariés environ), située à moins d'un kilomètre ;

- d'assurer un rabattement vers le réseau de lignes régulières SAVAC.

Les entreprises participant au Plan de Déplacements Inter-entreprises (PDIE) des zones d'activités de Buc, Toussus-le-Noble et des Loges-en-Josas amorcé en 2013 ont identifié l'action « Renforcer une liaison régulière en bus pour rejoindre la gare du Petit Jouy-les-Loges » comme action prioritaire du PDIE.

Depuis plusieurs années, la société Air Liquide, signataire du PDIE, met à disposition de ses salariés une navette de bus privée gratuite assurant, matin et soir, la liaison site d'Air liquide ↔ gare du Petit-Jouy-Les-Loges (RER C). Au total, 19 courses sont ainsi proposées quotidiennement. Malheureusement, seuls les salariés d'Air Liquide peuvent bénéficier de ce service privé. Les habitants ainsi que les actifs de la commune ne disposent, quant à eux, d'aucune ligne de bus leur permettant de se rabattre efficacement sur la gare du réseau ferré la plus proche, à savoir la gare du Petit-Jouy-Les-Loges (RER C).

La société Air Liquide et la CAVGP souhaitent aujourd'hui s'engager vers une optimisation des services de transports publics et privés avec la mise en service d'une future ligne de bus régulière ouverte à tous.

Elles se sont donc mises d'accord sur le principe d'une participation financière de l'entreprise Air Liquide au fonctionnement du futur Service Régulier Local de transport (SRL), la « Navette Buc – Les Loges-en-Josas » (22 courses par jour), mis en place par la CAVGP.

En conséquence, l'entreprise Air Liquide a convenu de résilier le marché qu'elle a passé pour son service de navette privée.

Cette participation financière annuelle s'élève à 60 000 € par an. Elle est forfaitaire et s'étend pour chaque année d'application de la convention de financement jointe en annexe. Cette convention fixe par ailleurs les modalités de reversement à la CAVGP de cette participation.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver les dispositions du projet de convention de financement de la desserte en transport en commun de la ZA située aux Loges-en-Josas ;*
- 2) *d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette convention ;*
- 3) *d'inscrire les recettes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le chapitre 74 : « Dotations et participations », Nature 7478 : « participations autres organismes », Fonction 815 : « transports urbains ».*

000 000 0000 0000 0000 00  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
000 0 0 0 0 000 000 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0000 0 0 0 0 0 0

0 0000 00 0 0 0000  
0 000 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
000 000 00 0 0 000 000

